

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Association Sentiers - Combes dijonnaises - Pérennisation du chantier d'insertion pour la mise en valeur des édifices ruraux - Demande de participation du Département de la Côte d'Or au financement de l'opération dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » - Année 2011

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses initiatives de développement de l'emploi au bénéfice des habitants les plus en difficulté, la Ville souhaite pérenniser, en partenariat avec la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le Département de la Côte d'Or, le chantier annuel d'insertion, confié à l'association « Sentiers » pour la mise en valeur des édifices ruraux des parcs des combes dijonnaises.

Les travaux envisagés doivent permettre à des demandeurs d'emploi en grande difficulté d'intégrer la vie professionnelle, de reprendre confiance en eux-mêmes, d'acquérir des gestes et des savoir-faire professionnels et, par là-même, les compétences nécessaires à leur « employabilité ».

En 2009, durée du chantier six mois, 19 bénéficiaires d'un contrat aidé ont travaillé sur ce chantier, 1 a accédé à un emploi et 1 à une formation.

Ce chantier apporte également une nouvelle attractivité aux parcs, non seulement par l'ouverture des sites restaurés au grand public et par le développement d'animations culturelles et éducatives, mais aussi comme lieu d'échanges et de dialogue entre les visiteurs et l'équipe du chantier.

Au-delà de l'intérêt humain, cette opération présente donc une réelle utilité sociale et pédagogique.

D'un coût annuel estimé à 70 000 €, elle est susceptible de bénéficier d'un financement de 35 000 € du Département de la Côte d'Or, dans le cadre du plan « patrimoine-insertion ».

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de pérenniser, en 2011, le chantier d'insertion confié à l'association « Sentiers » tendant à la mise en valeur des édifices ruraux des parcs des combes dijonnaises, dans les conditions proposées ;

2 - solliciter, à hauteur de 35 000 €, la participation financière susceptible d'être accordée par le Département de la Côte d'Or à l'association « Sentiers » dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » pour son organisation ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6/10/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2010

